



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E102554

VALABLE JUSQU'AU 14/04/2027

ÉDITÉ LE

11/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/11/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC 509 150 744 RCS

Siret : 509 150 744 00027

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5038791

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001471420/40

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001471420/40

Situation fiscale et sociale : A jour au 11/03/2026

Raison sociale : COUVERTURE ALAIN GENTIL

9 RUE ALSACE-LORRAINE

ZA DE KERLOUIS

29870 LANNILIS

Téléphone : 02 98 04 03 73

Fax :

Portable : 06 42 05 35 22

Site Internet : <http://www.couverture-gentil.fr>

E-mail : direction@couverture-gentil.fr

Responsabilité légale :

GENTIL ALAIN GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	21/06/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	12/04/2023
3221	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	20/09/2023
3811 PROB	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	24/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	24/09/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.